



Département du Nord

Arrondissement de CAMBRAI-EST

**Conseil municipal**

**5 octobre 2017 à 20 heures 00**

**Étaient présents** 8 : Mme Marie-Cécile MACHON, et, Messieurs Jean Richard LECHOWICZ, Eddy DHERBECOURT, Sébastien BUSSY, Olivier GOFFART, Florian LEGRAND, Eddy BOUBET et Patrice GUINET.

**Absents excusés** 4 : Mme Annick LECHOWICZ ayant donné procuration à M. Jean-Richard LECHOWICZ, Mme Olga LERICHE ayant donné procuration à Mme Marie-Cécile MACHON, M Bernard DUPAS ayant donné procuration à M. Eddy DHERBECOURT et Mme Ingrid GAMEZ ayant donné procuration à M Eddy BOUBET.

**Absents** 3: Mme Sylviane GONTHIER, M. Philippe HERBET et M. Pascal DHOUILLY.

• **halle couverte : décisions budgétaires modificatives**

M. le Maire signale à l'assemblée qu'il est nécessaire d'adopter une décision modificative afin d'augmenter le compte 2313 de l'opération « Halle couverte ».

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de diminuer le compte « autres immobilisations » et d'augmenter le compte « construction halle couverte » de 180 000 €.

Les derniers travaux sont en cours de finition.

La dalle sera contrôlée et rectifiée au printemps prochain.

**Questions diverses**

• **Réaménagement de l'allée des Roses**

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de signer une convention de maîtrise d'œuvre dans le cadre du réaménagement prévu de l'Allée des roses.

Après étude des offres reçues, le Conseil municipal désigne PADE Ingénierie en tant que maître d'œuvre pour le réaménagement de l'allée des Roses et autorise M. le Maire à signer la convention d'un montant de 12 900 € TTC.

• **Aménagement de la maison Millot parcelle AA 165 au 9 rue Albert Mathieu**

M. le Maire expose que dans le cadre de la réalisation du chemin piétonnier entre la résidence Le Parc et le centre village, il est nécessaire de se prononcer sur le devenir des bâtiments situés sur la parcelle AA 165 au 9 rue Albert Mathieu.

Par 11 voix contre 1, le Conseil municipal autorise M. le Maire à procéder dans le cadre réglementaire à la cession de ces bâtiments situés sur la parcelle dont la superficie reste à déterminer.

Le prix de vente en sera fixé après avis des domaines et expertise immobilière notariale.

Le Conseil municipal autorise également M. le Maire :

- à acquérir une partie de la parcelle AA 179 appartenant à la société Pierres et Territoires
- à acquérir une partie de la parcelle AA 47 appartement à Mr PRISTER Pascal
- à rétrocéder à Mr et Mme HUREZ une partie de la parcelle AA 63 bordant la rue Albert Mathieu.

• **traitement des bâtiments de la Mairie**

M. le Maire informe l'assemblée qu'une partie des bâtiments de la Mairie est touchée par un champignon (mérule).

Les dégâts jusqu'alors constatés concernent le bureau du Maire, la salle d'archives, une salle réservée aux activités du périscolaire.

D'autres dommages actuellement non apparents ne sont pas à écarter (salle de mariage, bureau de vote).

Après demande auprès de sociétés spécialisées dans le traitement de ces champignons, seule la société TBRC a établi un devis de 16 527.37 €

Ce devis ne comprend pas la rénovation des locaux après traitement.

M. le Maire pense qu'il est peut être possible de solliciter, en raison de l'urgence, une aide exceptionnelle de crédit d'Etat.

A l'unanimité, le Conseil municipal au regard de l'urgence autorise M. le maire :

- à signer le devis de la société TBRC
- à solliciter auprès de Monsieur le Sous-Préfet une subvention exceptionnelle

**•Autres points**

Les travaux d'embellissement et d'aménagement des entrées de village ont commencé au niveau du rond-point de la laiterie, ceux de la rue Pasteur sont programmés à partir de la semaine 43.

Le 12 octobre 17 : congrès des Maires du Nord à Douai.

Le 20 21 22 novembre 17 : congrès des Maires à Paris

La séance est levée à 21 heures 10

Pour le maire,  
L'adjoint délégué à la communication.  
Eddy DHERBECOURT



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Eddy Dherbecourt", written over a light blue rectangular background.